

**DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE**  
**COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28 Décembre 2020**

L'an deux mil vingt et le vingt huit décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Amina GHAFIR, Jérôme LOOSDREGT, Véronique DUMINI, Alexandre ASTOLFI, Florence FAIS, Michel SALVI, Anne LAURENT Thierry GALIFOT, Audrey BUISSON, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Martine PUGLISI, Mickaël MORIN, Audrey MARRON, Sébastien PLISSON

Ont donné procuration : Néant

Excusé : François DERAÏN

Secrétaire de séance : Véronique DUMINI

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
23	Jeudi 24 décembre 2020	Jeudi 24 Décembre 2020	Mardi 29 décembre 2020

**1 -Décision modificative N°1 – Budget annexe ZAC Belledonne**

Par délibération en date du 3 mars 2020, le Conseil municipal a adopté le budget général de la commune ainsi que ses budgets annexes.

Postérieurement à cette adoption, des ajustements comptables doivent être réalisés.

Il est ainsi proposé de prendre une décision modificative pour le budget ZAC Belledonne.

**Budget annexe ZAC Belledonne**

<b>Section de fonctionnement</b>					
	<b>Compte</b>	<b>Objet</b>	<b>Crédits ouverts</b>	<b>Proposition DM 1</b>	<b>Crédits cumulés</b>
<b>Dépenses</b>	6045	Honoraires	10 000,00€	-4 942,21€	5 057,79€
<b>Dépenses</b>	605	Travaux	100 000,00€	-99 965,06€	34,94€
<b>Dépenses</b>	71355/042	Variation de stocks	322 992,59€	+104 907,27€	427 899,86€

Section d'investissement					
	Compte	Objet	Crédits ouverts	Proposition DM 1	Crédits cumulés
<b>Recettes</b>	3355/040	Variation de stocks	322 992,59€	+104 907,27€	427 899,86€

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** les modifications budgétaires présentées ci-dessus.

**Décision** : Adopté à l'unanimité

